

Cap-Santé, le 22 décembre 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le lundi 22 décembre 2025 à 9 h 25, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé, ainsi qu'en visioconférence.

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée, en visioconférence, par M. Jean-Claude Léveillée, préfet suppléant et maire de la Ville de Donnacona.

Sont présents, madame et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé, Tommy Lefebvre (en visioconférence)
Municipalité de Deschambault-Grondines, Sylvain Ouimet (en visioconférence)
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard (en visioconférence)
Ville de Neuville, Simon Sheehy (en présentiel)
Ville de Pont-Rouge, Dany Bisson (en visioconférence)
Ville de Portneuf, Mario Alain (en visioconférence)
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Daniel Cauchon (en visioconférence)
Ville de Saint-Basile, Alexandre Dostie (en visioconférence)
Municipalité de Saint-Casimir, Lise Baillargeon (en visioconférence)
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, Marc Ouellet (en visioconférence)
Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf, Cédric Champagne (en visioconférence)
Ville de Saint-Raymond, Claude Duplain (en visioconférence)
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain (en visioconférence)

Est également présente :

Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière

Absences :

Municipalité de Saint-Alban, Raymond Morissette
Municipalité de Saint-Gilbert, Pierre Rivard
Ville de Saint-Marc-des-Carrières, Claire Dussault
Municipalité de Saint-Thuribe, Guy Lachance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

2.1 Entente relative au grief 2025-01

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CRE 299-12-2025 Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

2.1 ENTENTE RELATIVE AU GRIEF 2025-01

CRE 300-12-2025 CONSIDÉRANT le grief 2025-01;

CONSIDÉRANT qu'une entente relative au grief 2025-01 est intervenue entre l'employé numéro 14-0008, le syndicat et la MRC, sous réserve de l'adoption d'une résolution;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

D'approuver l'entente réglant le grief 2025-01;

D'autoriser la directrice générale à poser tout acte nécessaire pour donner effet à la présente résolution ainsi que ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CRE 301-12-2025

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 9 h 27 sur la proposition de M. Claude Duplain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet suppléant,

Jean-Claude Léveillée

La greffière-trésorière,

Josée Frenette